



INTERSYNDICALE PERSONNELS DE L'ENVIRONNEMENT

Fonctionnaires et contractuels de l'ONCFS, ONEMA, Parcs Nationaux, Conservatoire du Littoral, Agence des Aires Marines protégées, ATEN, PNF, EPMP

Plateforme intersyndicale de revendications PERSONNELS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS « ENVIRONNEMENT »

Nos revendications concernent l'ensemble des personnels des établissements publics, contractuels, ATE & TE, fonctionnaires détachés ou en PNA, affectés à des missions administratives ou techniques, qui œuvrent pour la Biodiversité : ONCFS, ONEMA, Parcs Nationaux, Conservatoire du Littoral, Agence des Aires Marines protégées, ATEN, PNF, EPMP (établissement public du marais poitevin),...

POUR LES CONTRACTUELS :

Nous demandons simultanément :

- Un droit d'option de titularisation pour TOUS les contractuels des établissements publics (CDD et CDI) à des conditions décentes (donc pas celles de la loi Sauvadet, en général) ;
- la mise en œuvre sans délai du quasi statut commun, indépendamment du calendrier législatif du projet de loi biodiversité, avec les exigences suivantes :
 - un vrai déroulé de carrière et un réel droit à la mobilité ;
 - une amélioration des rémunérations ;
 - la garantie de l'emploi ;
 - de bonnes conditions d'intégration quel que soit le statut d'origine.

A titre transitoire et en attendant la mise en place de ces mesures nous exigeons :

- **une revalorisation indiciaire et indemnitaire** pour tous les contractuels avant intégration dans le quasi statut et **la réparation due au traitement non perçu depuis 2007** par la non application de différents textes dont les accords Jacob ; **pour ne pas fixer l'indigence des statuts actuels.**

Suivez notre action



#AgentsEnvir



Agents Environnement



<http://agentsenvironnement.unblog.fr/>



POUR LES ATE & TE :

AGENTS TECHNIQUES DE L'ENVIRONNEMENT TECHNICIENS DE L'ENVIRONNEMENT

Nous revendiquons la reconnaissance de l'évolution des métiers, de l'augmentation des qualifications et compétences des agents qui passe par :

- **La mise en œuvre immédiate du Nouvel Espace Statutaire (NES) de la catégorie B**, sans fusion avec d'autres corps afin d'obtenir **l'intégration d'une partie du régime indemnitaire dans le traitement**. Cela se décline par :
 - **l'intégration de l'ensemble des ATE** à partir du **1er grade du NES** ;
 - **l'intégration de l'ensemble des TE** dans les **2ème et 3ème grades du NES**.
- **la transformation d'un volume important de postes attribués aux TE, en postes de catégorie A accessibles aux TE via promotion.**
- **Une évolution des salaires et des pensions :**
 - **l'harmonisation immédiate des régimes indemnitaires** (technicité et risque) des corps de l'Environnement quelle que soit la maison d'emploi ;

POUR TOUS LES AGENTS :

Effectifs et conditions de travail :

Nous subissons des baisses d'effectifs dans nos établissements. La création de nouveaux établissements ces dernières années s'est réalisée par « redéploiement », alors que les missions et « priorités » augmentent. Pour l'avenir, le mot « mutualisation » est décliné à tous niveaux (sièges, DIR, SD, antennes ...) avec le projet d'AFB ou hors AFB. **Ces baisses d'effectifs incessantes dégradent nos conditions de travail**, nourrissent la précarité (CDD, hors plafond, fin des détachements, ...), portent atteinte aux missions, au renouvellement des compétences comme au déroulement des carrières (promotions, concours, ...).

Nous demandons :

- **L'augmentation des emplois et des recrutements pluriannuels.**

**RAS LE BOL DE CE MINISTERE
QUI NOUS TRAITE COMME
DES MOINS QUE RIEN !!!!**

**POUR FAIRE RECONNAITRE
NOS METIERS
A LEUR JUSTE VALEUR !
MOBILISONS-NOUS**